Vivre à Sumène

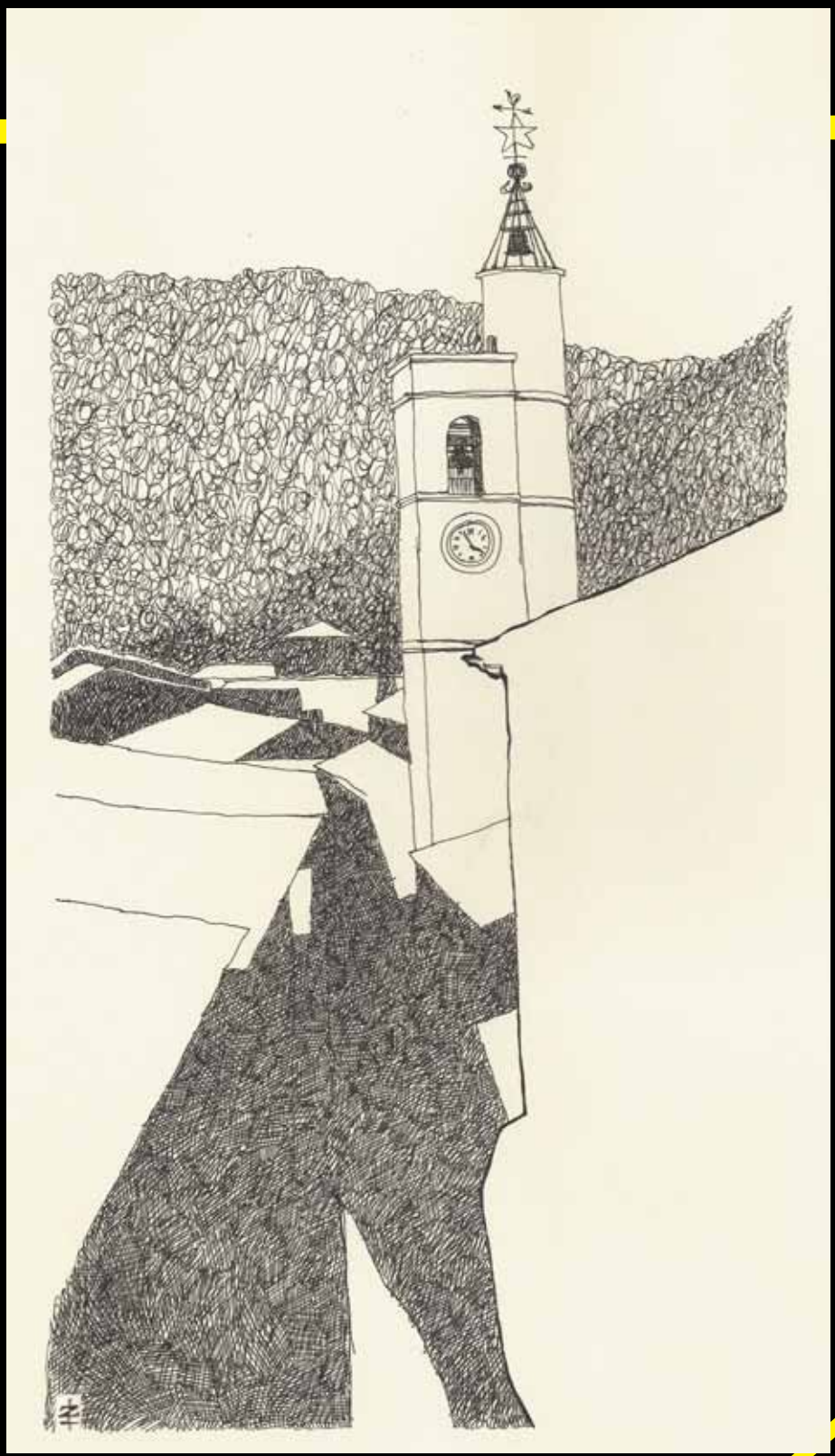

Crédit - Xavier Boutin

Numéro 17
Automne 2013
www.sumene.fr

ÉDITO...

Nous voici arrivés à la veille des fêtes de fin d'année. Tout le monde a bien pris ses repères dans les nouveaux locaux de la Mairie.

Les différents programmes continuent, la réfection des tennis se réalise, ainsi que la réfection des revêtements de certaines voiries communales. Les travaux de réhabilitation de la calade de Cézas, réalisés dans le cadre d'un « plan patrimoine » par le SIVOM de notre canton et subventionnés par le Département, ont débuté.

Les premiers travaux concernant l'aménagement de la médiathèque à la Place devraient commencer dans les prochains mois.

Comme vous le voyez, le conseil municipal et moi-même continuons à travailler pour votre bien-être et pour Sumène.

Malgré les moments de crise que nous traversons actuellement et toutes les difficultés quotidiennes, il faut plus que jamais se serrer les coudes et être solidaires pour défendre nos territoires ruraux.

Le conseil municipal et moi-même s'y emploient et vous souhaitent des bonnes et heureuses fêtes de fin d'année.

Le Maire, Ghislain PALLIER

Illustration de couverture par Xavier Boutin. Dessinateur installé à Sumène
http://xavierboutin-dessins.over-blog.com

dans ce numéro, crédits photos :
Bernard Georges, Sophie Couhet, Christian Toureille

Nota Bene : l'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux et communautaires est consultable en mairie ainsi que sur www.sumene.fr

p 2/ Editorial.
p 3/ Compte-rendus Conseils Municipaux
p 7/ Compte-rendus Conseils Communautaires
p 9/ Vie Locale
p 15/ Résonnances
p16/ Vie associative
p 19/ Etat Civil

Conseil Municipal du 25 juin 2013

Mr le Maire souhaite la bienvenue dans les nouveaux locaux de la Mairie aux membres du conseil municipal, ainsi qu'aux personnes présentes, lors de cette séance, et remercie tout le personnel administratif et technique qui a participé activement au transfert de la Mairie.

Approbation Choix entreprise travaux voirie 2013

Suite au vote du Budget Primitif 2013 et dans le cadre des travaux de voirie programmés, une consultation a été lancée auprès de cinq entreprises de travaux publics par le biais d'un marché à procédure adaptée.
Une entreprise n'a pas répondu, une s'est excusée, et trois ont fait des propositions.
Après étude de celles-ci c'est l'entreprise SERRA et fils qui s'est montrée la mieux disante sur l'ensemble des travaux.
Dans un premier temps 5 chantiers sur 8 vont être effectués pour une somme de 33.700€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le choix de l'entreprise SERRA et fils, et autorise le maire à signer le marché et à faire effectuer les travaux.

Découpage des Cantons

Mr le Maire rappelle la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, en instituant l'élection des conseillers départementaux par binôme de candidats et en divisant par deux le nombre de cantons, oblige à un redécoupage général.

De 46 cantons, le Gard sera composé dès 2015, de 23 cantons ce qui en soit ne serait pas un gros problème si de deux cantons on en faisait un, mais ce n'est pas le cas étant donné que la démographie est également prise en compte. Notre situation géographique et notre peuplement fait que notre canton serait, d'après un projet de découpage, « intégré » avec 7 autres cantons dans un même groupement.

Autant dire que la ruralité ne pèsera pas lourd au sein du Département et notre futur(e) Conseiller(e) Général(e)et futur(e) adjoint(e) auront beaucoup de kilomètres à parcourir pour écouter leurs électeurs, qui ne les verront pas beaucoup. Il est regrettable que malgré toutes les promesses, des gouvernements, et face aux gros problèmes du monde rural celui-ci, encore une fois va perdre un peu plus de sa vitalité, et qu'un des rares Elus, que représente le Conseiller Général actuel, fortement implanté dans le paysage va se « diluer » dans un système qui va favoriser les grandes métropoles.

D'autre part et du point de vue des dotations les cantons ruraux se doivent d'être égaux financièrement aux cantons urbains.

Panneaux Information « UNESCO »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Sumène fait partie du territoire des Causses et des Cévennes qui ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en juin 2011.
Pour mettre en évidence ce nouveau territoire le Conseil d'Administration de l'Entente Causses et Cévennes propose aux Communes intéressées un modèle de panneau routier d'information.
Celui-ci serait implanté aux entrées des agglomérations. Le coût actuel de chaque panneau avec mât est de 271 € TTC.
Si la commune est d'accord, elle peut mandater l'Entente pour assurer le pilotage d'un groupement de commandes permettant ainsi d'en réduire le prix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- Donne un avis favorable à l'achat et à l'implantation de panneaux routiers d'information « UNESCO » aux entrées du village.
- Mandate l'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes pour qu'elle assure le pilotage d'un groupement de commandes pour ces panneaux.

Convention partenariat Site du Pont du Gard / Commune de Sumène

Mr le Maire donne lecture d'une proposition de signature de convention de partenariat entre l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Pont du Gard et la Commune.
Il est proposé d'assurer la gratuité totale d'accès au site aux familles de Sumène, à charge pour la commune d'assurer la promotion du Pont du Gard.

Vu l'intérêt culturel et financier de cette proposition pour les familles de Sumène.
Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord sur la convention de partenariat susdite et autorise le Maire à la signer.

Répartition des sièges au sein de la CCCGS

Considérant l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Considérant la population municipale de la CCCGS et le nombre de sièges à pourvoir.
Vu que le système de répartition à la proportionnelle à la plus forte moyenne en cas de désaccord permet à Sumène d'avoir quatre conseillers communautaires au sein du comité du Syndicat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, souhaite être représenté par quatre conseillers communautaires au sein de la CCCGS.

Forum des associations - Ronde de la Chataigne

Cession partie de parcelle de terrain AB 379 par l'Association Paroissiale à la commune

Mr le Maire donne lecture du procès verbal de l'Assemblée Générale de l'Association Paroissiale Catholique de Sumène en date du 10 juin 2013, et rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2012 concernant l'acquisition d'une partie de la parcelle AB 379 appartenant à l'Association susdite.
Après en avoir délibéré l'Association à l'unanimité, a donné son accord pour la cession de 591 m² de la parcelle AB 379 à l'euro symbolique sous les réserves suivantes :

- La finalité du projet sera exclusivement la création d'un parking.
- Le mur de soutènement faisant limite entre le lot A et le terrain cadastré AB379 est pris en compte dans la surface du terrain cédé à la commune.
- Une rampe pour accéder avec un véhicule à la salle paroissiale et au terrain , qui surplombe le lot A, cadastré AB 379.
- Une clôture pour séparer le dit terrain du parking envisagé et un portail condamnant son accès au public.
- Révision du droit de passage desservant La Crotte.

Le conseil municipal à l'unanimité:
- Donne un avis favorable à cette cession par la Paroisse à la Commune dans les termes présentés ci-dessus.
- Désigne le cabinet SCP Reboul / Paulet, notaires au Vigan pour monter l'acte ; tous les frais inhérents à cette cession étant bien sur à la charge de la Commune.

Tennis

Mr le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2013 un programme « réfection des tennis » a été approuvé.
Le Plan de financement prévoyait une subvention de 14.000 € du Conseil Régional, or par courrier en date du 30 mai 2013 la Région a fait savoir qu'elle ne financerait pas ce projet.
Le Maire propose donc au conseil d'autofinancer ce manque à gagner lors du Budget Supplémentaire 2013, ceci afin de finaliser ce programme de réfection des tennis.
Le conseil municipal conscient de la nécessité impérieuse de refaire les terrains de tennis approuve ce choix et autorise le maire à lancer un appel à la concurrence auprès d'entreprises spécialisées dans ce genre de travaux.

Conseil Municipal du 1er août 2013

SMDE Hameau de Galon BT Poste Moulin d'Abric

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : *Hameau de Galon (FPT 7moulinabri) – BT Poste « MOULIN D'ABRIC »*
Pour un montant total de travaux de 65783,00€ HT dont 0,00 € de participation de la collectivité.
Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard peut faire réaliser des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage. A cet effet il convient de rappeler les conditions d'intervention du SMDE.

Pour les travaux électriques : Le SMDE assure la réalisation des travaux qu'il finance aux conditions fixées dans le bilan financier prévisionnel. Il règle les dépenses de chantier. Les aides du FACE sont mobilisées suivant la circulaire du Ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie Numérique et du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, du 3 mai 2012 définissant la répartition des aides à l'électrification rurale pour le département du Gard.
Pour les travaux de génie civil de télécommunication : Cette compétence n'étant pas acquise par le syndicat, la collectivité peut profiter des moyens techniques du syndicat pour faire réaliser les travaux, quand ceux-ci sont coordonnés avec l'électricité, par application de la convention cadre signée le 08 juin 2005 entre France Télécom, le Conseil Général du Gard et le Syndicat. Il sera alors établi une convention de mandat entre la collectivité et le syndicat.

Pour les travaux d'éclairage public : Bien que cette compétence ne soit pas acquise par le syndicat , la collectivité peut lui demander de réaliser les travaux, quand ceux-ci sont coordonnés avec l'électricité, grâce à la mise en œuvre d'une convention de coordination spécifique.

Après en avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée à l'unanimité:
-Approuve le bilan financier prévisionnel
-S'engage à inscrire cette dépense à son budget
-Autorise le syndicat à réaliser les travaux d'électricité
- Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

Approbation choix entreprise travaux réfection tennis

Suite au vote du budget primitif 2013 et de la délibération du 25.06.2013, dans le cadre des travaux de réfection des terrains de tennis programmés une consultation à été lancée auprès de 4 entreprises spécialisées par le biais d'un marché par procédure adaptée.
Une entreprise n'a pas répondue, trois ont fait des propositions:
- Entreprise Laquet pour 78873,80€ HT,
- Entreprise ST Groupe pour 69819,40 € HT,
- Entreprise SPTM pour 88789,40 € HT,

Après étude de celles-ci, il s'avère que c'est ST Groupe qui c'est montré le mieux disant.
Le Conseil Municipal à l'unanimité:
-Approuve le choix de cette entreprise,
-Autorise le Maire à signer le marché et à faire effectuer les travaux.

Marché maîtrise d'œuvre Travaux d'adaptation du traitement de la station d'épuration . Phase 2

Mr le Maire fait part au conseil du schéma directeur et de la nécessité de réaliser l'adaptation du traitement de la station d'épuration, opération décomposée en 2 phases.
La phase 1 étant lancée, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire appel à un bureau de maîtrise d'œuvre afin de mettre en œuvre la phase 2.
En rapport avec le montant prévisible des travaux et les taux de rémunération pratiqués sur ce type d'opération, Monsieur le Maire indique que la rémunération sera inférieure à 90.000€ HT, et par conséquence que la consultation sera réalisée dans le cadre de la procédure adaptée.

Pour cela, une mise en concurrence sera réalisée, ce qui permettra de retenir un Cabinet compétent en la matière.
Pour finaliser la mission, il sera établi un marché de maîtrise d'œuvre sur la base du montant du programme de travaux prévus et du taux de rémunération proposé par le Cabinet retenu.

Après avoir oui l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:
-Approuve le lancement d'une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la procédure adaptée.
-Approuve le mode de consultation retenu, celui de la procédure adaptée
-Donne pouvoir à Monsieur le Maire, pour lancer la consultation, retenir le candidat présentant les meilleures garanties techniques et financières, et enfin pour signer le marché et l'ensemble des pièces qui s'y rapporteront.

Forum des associations - Club des Chiffres et des lettres

Conseil Municipal du 30 septembre 2013

BS 2013 BUDGET GENERAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget supplémentaire 2013 comme suit:
Dépenses comme recettes de fonctionnement : 71.000 €
Dépenses comme recettes d'investissement : 44.000 €

Approbation du choix du d'études Assainissement Collectif - Phase 2

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 01 août 2013 par laquelle la phase 2 (assainissement collectif) était approuvée.
En accord avec celle-ci un appel à candidature a été lancé pour un choix de maître d'œuvre afin d'appliquer les actions approuvées.
Trois bureaux d'études ont répondu sur la base d'un cahier des charges, les résultats ont été enregistrés comme suit :

Nom	Adresse	taux de rémunération sur projet
Rhône Cévennes Ingénierie	4 Rue de la Bergerie 30100 ALES	8 %
Cabinet Gaxieu	Chemin du Mas de la Bedosse 30100 ALES	8 %
Cereg	ZAC Pôle Actif 30660 GALLARGUES	7,50 %

Le bureau d'études CEREG a donc été choisi comme maître d'œuvre pour les futurs travaux sur le réseau d'assainissement collectif phase 2.
Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce choix.

Convention transport scolaire avec le Conseil Général du Gard

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil une convention pour le transport scolaire proposée par le Conseil Général du Gard. Ce document délègue à la commune, organisateur de second rang (AO2) les compétences suivantes:
- Inscription et validation des demandes de carte de transport scolaire des résidants
- Suivi de la bonne exécution des services
- Mise en œuvre des mesures de prévention et de sécurité des scolaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- Approuve cette convention conclue pour 1 année scolaire, renouvelable jusqu'à 4 ans
- Autorise le Maire à la signer

Station d'épuration Phase 2 : Demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le schéma d'assainissement des eaux usées, schéma qui a défini des travaux de rénovation et de mise aux normes du système d'assainissement. Il rappelle l'importance des travaux prévus, tant sur la station d'épuration que sur les réseaux et donc de la décision de solliciter les organismes financeurs pour la suite des travaux prévus, à savoir le renouvellement de la station d'épuration sur le site de l'actuelle. Il rappelle la désignation du CEREG, comme maître d'œuvre de cette opération.

Monsieur le Maire présente donc le dossier avant-projet établi par le CEREG, concernant la station d'épuration de capacité nominale 1500 EH. Il rappelle les hypothèses d'évolution démographique qui avaient été prises en compte à l'époque du schéma directeur et qui ont été ici reprises et actualisées.

Il explique que l'extension de la capacité de déshydratation et de stockage des boues incluse au projet pourra être mise en œuvre ultérieurement et requerra une acquisition foncière supplémentaire le moment venu. Cette disposition reste sous la réserve du choix définitif du Conseil Municipal quant à la solution de déshydratation des boues qui sera retenue à l'issue de la consultation des entreprises qui doit être lancée prochainement pour la première phase de travaux sur la station d'épuration. Il précise que la dépense globale prévisionnelle du projet détaillée dans l'Avant Projet, travaux, études, divers et imprévus compris, s'élève à 1 550 000 euros HT.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter pour cette nouvelle opération de la part du Département et de l'Agence de l'Eau, l'attribution d'aides en vue du financement de l'opération et de dire que la part complémentaire incombant à

la commune fera l'objet d'inscriptions budgétaires appropriées.

Monsieur le Maire fait part des démarches réglementaires pour ce dossier et précise qu'il convient de demander à M. le Préfet de bien vouloir donner récépissé de déclaration ainsi que prévu par l'article 10 de la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 codifiée et ses décrets d'application n° 93.742 et 93.743 du 29 mars 1993,

Le Conseil, après avoir Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- D'approuver les travaux de renouvellement de la station d'épuration et prend acte du montant prévisionnel des dépenses de 1 550 000 € HT en valeur à ce jour,
- de solliciter l'aide financière du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 % pour la station d'épuration
- D'autoriser le Département à percevoir pour son compte la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la verser à la Commune
- De réunir sa part contributive
- Que le financement restant à la charge de la commune sera couvert par l'autofinancement et/ou l'emprunt, prend l'engagement d'indemniser les divers propriétaires, usiniers, irrigants et autres ayants droit, de tout dommage qu'ils pourraient prouver leur avoir été causé,
- De s'engager à réviser ses documents d'urbanisme afin de prendre en compte les conclusions du schéma directeur d'assainissement et du présent avant-projet, d'assumer un autocontrôle des travaux; dans ce but le dossier de consultation des entreprises comportera une clause administrative permettant à la commune de se retourner contre l'entreprise ou le maître d'œuvre en cas de déficience par rapport aux objectifs attendus et une clause technique précisant quelle méthode sera utilisée et à quel moment sera effectuée la vérification, une copie du dossier de consultation sera transmise au Conseil Général avant le démarrage des travaux,
- De s'engager dans une démarche de qualité dans la mise en œuvre du chantier (mise en concurrence sur des critères de mieux disant et réalisation des contrôles préalables à la réception des ouvrages).
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et l'autorise à signer tout document relatif à ces démarches.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

FORUM Gestion des Villes et Collectivités Territoriales

Mr le Maire présente à l'assemblée l'existence du Forum pour la Gestion des Villes et Collectivités Territoriales, organisme fondé en 1983, dans la lignée des 1éres lois de décentralisation, avec la volonté de promouvoir l'échange entre les acteurs des territoires.

Le Forum pour la gestion des villes et des collectivités territoriales est une association loi 1901 indépendante et pluraliste, dont la gouvernance collégiale reflète la pluralité politique et reconnait en outre l'apport du secteur privé qui s'est installé durablement sur des pans entiers de la sphère des services rendus au public notamment par le biais des DSP.

Cette association nationale compte à son actif plus de 500 collectivités membres, parmi lesquelles des Régions, Départements, Villes et Communautés d'agglomérations et autres EPCI, représentant plus de 35 millions d'habitants et près de 50 entreprises membres, d'envergure nationale et internationale.

L'objet du Forum est d'apporter une aide à la gestion des collectivités territoriales, par l'information, par l'échange d'expériences entre les décideurs locaux, par la formation d'élus locaux et des cadres des collectivités. Le Forum est agréé par le Ministère de l'Intérieur pour la formation et des sessions se déroulent régulièrement à Paris comme en région, mais également au sein même des collectivités à la demande de ces dernières.
Comptabilité, finances et commandes publiques, gestion des ressources humaines, communication institutionnelle, NTIC, etc… toutes les matières sont au catalogue.
Il précise que les communes adhérentes bénéficient de condition tarifaires particulièrement avantageuses pour l'accès aux formations.
Il précise également que cet organisme installe son antenne permanente dans le Sud de la France, à Nîmes.
En conséquence, Mr le Maire propose à l'assemblée de délibérer en vue d'approuver l'adhésion à l'Association Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités locales.
Ouï l'exposé de Mr le Maire.
- Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités locales,
- Vu les statuts de l'association du Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités locales,
- Considérant l'intérêt pour la commune d'accéder aux fruits des travaux du Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités locales, de participer à ses interventions, d'échanger avec ses membres et ses partenaires sur l'ensemble des thèmes qui nourrissent la vie et l'évolution des collectivités locales, et d'y collecter l'ensemble des informations utiles à une gestion parfaitement éclairée.
- Considérant de plus , les avantages en matière de formations des élus et des cadres dispensés par le Forum pour la Gestion des villes et des collectivités locales;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:
- Décide d'adhérer à l'Association du Forum pour le Gestion des Villes et des Collectivités locales, sise 46 rue de la Boétie, 75008 PARIS
- Précise que le montant de l'adhésion annuelle s'élève à 129,17 € TTC pour 2013.

Servitude de passage et d'aménagement des Pistes DFCI

Le SIVOM de la Région Suménole dans le cadre de sa compétence de gestion des équipements de Défense des Forêts Contre l'Incendie (D.F.C.I.) a demandé à l'Etat, par délibération en date du 20 septembre 2011, d'établir une servitude de passage et d'aménagement à son profit pour assurer la continuité ainsi que la pérennité de ces équipements de protection et de surveillance des forêts.

Cette disposition est prévue par l'article L134-2 du code forestier. L'établissement d'une telle servitude permettra au Maître d'ouvrage de mettre en œuvre les travaux de normalisation et d'entretien en disposant d'une base juridique identifiant le statut des pistes DFCI. La servitude permet en effet à son titulaire de réaliser des travaux d'amélioration et d'entretien des pistes sur une largeur maximale de six mètres et de procéder au débroussaillement des abords des voies sur deux bandes latérales sans que le total des largeurs de ces bandes n'excède cent mètres.

Sachant également que les aides financières de l'Etat et de l'Europe pour la normalisation des ouvrages sont conditionnées à l'établissement de ces servitudes de passage.
Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le projet d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement pour assurer la continuité et la pérennité des pistes DFCI au profit du SIVOM de la Région Suménole.

Subvention équipage Bastide 4 L trophy

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'aide financière dans le cadre d'un raid étudiant, le 4L trophy. Sachant qu'un équipage originaire de Sumène en fait parti, et vu le projet qui intègre un but humanitaire (apport de fournitures scolaires et fournitures médicales) le conseil municipal à l'unanimité octroie une subvention exceptionnelle de 200€ à Emmanuel et Gabriel BASTIDE pour effectuer leur raid.

Associations Cri du Tigre et Aqui'libre

Monsieur le Maire rappelle la demande des Associations « Cri du Tigre » et « Aqui'libre » pour une mise à disposition de la salle dit « Foyer des Jeunes » du Diguedan.
Après en avoir longuement discuté lors de précédentes réunions le Conseil Municipal donne son accord pour le prêt de la salle « Foyer des Jeunes » du Diguedan le but premier étant de relancer le foyer des jeunes de Sumène notamment par des ateliers : danse, écriture, rap, arts plastiques, photographiques …

Le Conseil Municipal souhaitant que les jeunes de Sumène réinvestissent ce lieu et le fasse revivre en intégrant ces nouvelles activités.

Subventions aux associations : quelques précisions

D'aucuns se sont étonnés du montant des subventions accordées à certaines associations, témoignant ainsi de leur attachement aux principes d'égalité qui nous sont chers.

Il nous faut les rassurer, mais aussi leur rappeler que toute municipalité se doit de tenir compte, dans sa politique de soutien aux activités associatives, non seulement des traditions, mais aussi de l'utilité sociale de ces activités.

Le budget voté au titre de l'année 2012 n'a pas connu de bouleversement, tout au plus quelques ajustements ou réévaluations pour tenir compte et de l'égalité, et de cette utilité sociale.

Par ailleurs, la subvention comprend, pour ceux qui en ont fait la demande, l'aide à l'organisation de l'Assemblée Générale de l'Association, limitée à 100 €, et sous condition d'achats chez les commerçants de Sumène. Elle peut aussi comprendre des sommes traditionnellement rétrocédées, comme les droits de place qui reviennent au Comité des Fêtes, dont la subvention est restée inchangée par rapport à l'année précédente.

Merci encore à tous ces bénévoles sans qui il ne ferait pas si bon vivre à Sumène.

Alain CHEVILLARD, 1er adjoint, délégué aux associations

Conseil communautaire du 22 juillet 2013

Création d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour le projet mini-crèche et centre de loisirs maternel.

Monsieur le Président indique au Conseil qu'il convient de désigner une Commission d'Appel d'Offres pour choisir un maître d'œuvre puis attribuer les marchés de travaux pour la rénovation des bâtiments destinés à la création d'une mini-crèche et d'un centre de loisirs maternel à St Bauzille de Putois.

Président : Michel ISSERT
Suppléant : Elisabeth THEROND

Membres titulaires : Jacques RIGAUD, William TOULOUSE, Pierre CHANAL, Guilhem Chafiol, Patrick TRICOU
Membres Suppléants : Bernard CAUMON, Christian TOUREILLE, Géralde RICOME, Eric CAZALET, Etienne PETRIS

Pour la désignation du maître d'œuvre seront associées à la commission les personnalités qualifiées suivantes : Un représentant de la CAF, un représentant du Conseil Général de l'Hérault et un représentant du Conseil Général du Gard.

Adopté à l'unanimité.

Création d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour la DSP Cinéma.

Monsieur le Président indique au Conseil qu'il convient de désigner une Commission d'Appel d'Offres pour le renouvellement de la DSP concernant la gestion du cinéma Arc-en-ciel.

Président : Jacques RIGAUD
Suppléant : Françoise BATTESTI
Membres titulaires : Pierre CHANAL, Pierre SERVIER, Christian TOUREILLE, Pierre FRANCHOMME, Michel ISSERT
Membres Suppléants : Etienne PETRIS, Jean-Marie GROS, Ghislain PALLIER, Lucas FAIDHERBE, William TOULOUSE

Adopté à l'unanimité.

Vente d'une parcelle et renouvellement de bail avec le GAEC Etrier des Cévennes.

Monsieur le Président indique au Conseil qu'il convient de l'autoriser à signer l'acte de la vente à la SCI du Fesquet (Etrier des Cévennes) de la parcelle cadastrée B 410 (commune de Cazilhac), contigüe aux terrains actuels du centre équestre afin de lui permettre d'améliorer les conditions d'accueil du centre de vacances évasion, au prix de 6 000 € HT. En conséquence, le Président expose au Conseil qu'il convient de l'autoriser à signer le nouveau bail à ferme d'où cette parcelle est exclue de même que la parcelle cadastrée B 128 (commune de Cazilhac). Cette dernière est destinée à être cédée au SIEA de la région de Ganges afin d'y exploiter un forage d'eau potable. Il convient d'autoriser cette vente au prix de 10 000 € HT.

Après en avoir délibéré à 17 voix pour et une abstention, le Conseil autorise le Président à signer l'acte de la vente à la SCI du Fesquet (Etrier des Cévennes) de la parcelle cadastrée B 410 (commune de Cazilhac), contigüe aux terrains actuels du centre équestre afin de lui permettre d'améliorer les conditions d'accueil du centre de vacances évasion, au prix de 6 000 € HT et le nouveau bail à ferme d'où cette parcelle est exclue de même que la parcelle cadastrée B 128 (commune de Cazilhac). Le Conseil autorise cette vente au prix de 10 000 € HT.

Adopté à 17 voix pour et une abstention.

Convention de partenariat Post-PLAJH.

Depuis maintenant trois années la Communauté de communes est engagée avec le Conseil Général de l'Hérault dans la mise en œuvre du dispositif du P.L.A.J.H La convention arrive à son terme le 17/10/2013. Il s'agissait de pouvoir développer sur le territoire des actions jeunesse à destination des 11/25 ans et la mise en réseau des acteurs associatifs.
Dans l'optique de pouvoir consolider la dynamique amorcée dans le cadre du PLAJH, à compter du 18/10/2013, la Communauté de communes a la possibilité de poursuivre son partenariat avec le Conseil Général de l'Hérault en contractualisant un « Post-PLAJH 2013/2016 ».
Dans le cadre du projet de convention, le Département soutient financièrement et techniquement les actions relevant des axes de structuration suivants : la coordination locale, l'animation des réseaux d'acteurs locaux, la programmation d'actions en direction des jeunes autour de 6 domaines : accès à l'information, la prévention des risques, la mobilité, l'insertion sociale et professionnelle, l'action socio-éducative, la responsabilisation et la citoyenneté.
L'aide du département au titre du dispositif Post-PLAJH est dégressive sur les 3 années de partenariat. Le montant total de l'aide s'élève au maximum à la somme de 48 000 €, répartie de la façon suivante : 1ere année 24 000 €, 2ème année 16 000 €, 3ème année 8 000 €.

Monsieur Rigaud ajoute qu'une discussion a eu lieu sur ce sujet au cours de la dernière réunion de la Commissions Enfance Jeunesse.

Monsieur Fabrier présente le bilan complet de l'action du PLAJH en cours et indique que de très nombreuses associations ont été associées au plan qui a touché près de 1 700 jeunes du territoire.

Monsieur Issert estime que la commission n'avait pas de légitimité à se saisir de cette question. Il indique qu'il manque une étude chiffrée de la démarche Post PLAJH pour pouvoir se prononcer valablement.

Monsieur Chafiol indique qu'à son avis les commissions ont toute latitude pour préparer les délibérations qui se dérouleront lors des conseils.

Monsieur Rodriguez estime lui aussi que la commission a eu raison de discuter de cette question et indique qu'il est important de poursuivre les actions en direction de la jeunesse dont le PLAJH fait partie.

Madame Ricome indique également qu'il convient d'avoir un bilan chiffré et une étude prospective financière pour statuer.

Monsieur Rigaud précise que les bilans sont présentés régulièrement en commission et en conseil. Il souligne l'importance qu'il attache à notre travail pour les jeunes de notre territoire. Il ne doute pas que la grande majorité des élus communautaires pense de même.

Il indique qu'une nouvelle réunion de la commission enfance jeunesse sera consacrée à l'étude de cette question du Post PLAJH qui sera réinscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

Motion sur le LIEN

La liaison intercommunale d'évitement Nord (LIEN) est un programme d'aménagement du réseau routier départemental entre les autoroutes A9 et A 750 constitué d'une nouvelle voie qui contourne le nord de Montpellier en structurant la desserte des territoires.

Ce programme est constitué de différentes unités dont certaines sont déjà en service entre Castries et le nord de St Gély du Fesc.

A la suite de l'annulation par le tribunal administratif de Montpellier de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du tronçon entre le sud de St Gély du Fesc et Bel Air, le Département de l'Hérault a décidé d'engager les procédures en vue d'une nouvelle déclaration d'utilité publique.

Les objectifs de cette opération sont les suivants :

- désenclaver les hauts cantons au moyen de liaisons routières durables efficaces,
- dynamiser ce territoire, en le rendant plus accessible et donc plus attractif sur le plan économique,
- faciliter les accès aux équipements touristiques, aux espaces naturels et de loisirs,
- fluidifier et diffuser le trafic routier, en diminuant les temps de trajets,
- s'inscrire dans l'organisation des déplacements de l'aire urbaine, en facilitant le développement des transports en commun et les rabattements intermodaux,
- résoudre les problèmes de sécurité routière et de saturation des pénétrantes urbaines de Montpellier.

Le Conseil communautaire ne peut qu'approuver ces objectifs qui doivent permettre de faciliter la circulation et le déplacement de et vers son territoire. Ils rejoignent ses préoccupations dans le domaine du développement économique et touristique. Le conseil de communauté souhaite que cette opération ne prenne pas plus de retard dans sa réalisation et apporte son entier soutien aux propositions du Département de l'Hérault.

Adopté à l'unanimité.

Forum des associations - Fanfare Suménoise

Motion de soutien à la municipalité de St Roman de Codières

Le Conseil de communauté réuni le 22 juillet 2013 apporte à l'unanimité son entier soutien à la municipalité de St Roman de Codières concernant la demande de permis de construire de Madame Medina Ortega qui consiste en la création d'un atelier en bois de 35 m².
Ce Projet vise à maintenir un emploi sur la commune et par la même la présence d'une famille entière de 5 personnes.
Les élus communautaires souhaitent vivement que les services de l'Etat prennent en compte l'impérieuse nécessité pour les plus petites des communes d'être confortées dans leurs actions en faveur du maintien de la vie de leurs villages.

Adopté à l'unanimité.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé, en application du Code de la Santé Publique

Distribution
PONT D'HERAULT (SUMENE)

population desservie : 10 habitants (150 en été)

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 17 valeurs mesurées : 100,0% - maxi : 0 GTCF/100ml
Limites de qualité : 0 germe témoin de contamination fécale (GTCF)/100ml

Eau de bonne qualité

MINERALISATION - DURETE

6 valeurs mesurées : mini. : 4,4°F - maxi. : 7,4 °F - moyenne : 5,3°F
Référence de qualité : aucune
Eau douce, très peu calcaire
Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

NITRATES

6 valeurs mesurées : mini. : 0,0 mg/l - maxi. : 3,1 mg/l - moyenne : 1,6 mg/l
Limite de qualité à ne pas dépasser : 50 mg/l

Eau présentant peu ou pas de nitrates

FLUOR

valeurs mesurées : mini. : mg/l - maxi. : mg/l - moyenne : mg/l
Limite de qualité à ne pas dépasser: 1.5 mg/l

PESTICIDES

Aucune analyse de de pesticide n'a été réalisée durant cette période.

CONCLUSION

Eau de bonne qualité.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé, en application du Code de la Santé Publique

Distribution
CEZAS

population desservie : 30 habitants (50 en été)

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 17 valeurs mesurées : 100,0% - maxi : 0 GTCF/100ml
Limites de qualité : 0 germe témoin de contamination fécale (GTCF)/100ml

Eau de bonne qualité

MINERALISATION - DURETE

6 valeurs mesurées : mini. : 27,2°F - maxi. : 35,0 °F - moyenne : 32,0°F
Référence de qualité : aucune
Eau très dure, très calcaire

NITRATES

7 valeurs mesurées : mini. : 0,0 mg/l - maxi. : 1,6 mg/l - moyenne : 0,2 mg/l
Limite de qualité à ne pas dépasser : 50 mg/l

Eau présentant peu ou pas de nitrates

FLUOR

2 valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/l - maxi. : 0,00 mg/l - moyenne : 0,00 mg/l
Limite de qualité à ne pas dépasser: 1.5 mg/l

Eau peu fluorée. Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de supplémentation médicamenteuse est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans consultez votre médecin.

PESTICIDES

Tous les résultats de la série d'analyses de pesticides réalisée au point de production ont été conformes.
Concentration maximale en pesticides totaux : <0,1 µg/l.

CONCLUSION

Eau de bonne qualité.

9

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé, en application du Code de la Santé Publique

Distribution
SANISSAC ET LE CASTANET

population desservie : 50 habitants

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 17 valeurs mesurées : 100,0% - maxi : 0 GTCF/100ml
Limites de qualité : 0 germe témoin de contamination fécale (GTCF)/100ml

Eau de bonne qualité

MINERALISATION - DURETE

5 valeurs mesurées : mini. : 9,9°F - maxi. : 22,0 °F - moyenne : 16,0°F
Référence de qualité : aucune
Eau peu calcaire

NITRATES

6 valeurs mesurées : mini. : 9,1 mg/l - maxi. : 17,0 mg/l - moyenne : 13,5 mg/l
Limite de qualité à ne pas dépasser : 50 mg/l

Eau présentant peu ou pas de nitrates

FLUOR

2 valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/l - maxi. : 0,00 mg/l - moyenne : 0,00 mg/l
Limite de qualité à ne pas dépasser: 1.5 mg/l

Eau peu fluorée. Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de supplémentation médicamenteuse est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans consultez votre médecin.

PESTICIDES

Tous les résultats de la série d'analyses de pesticides réalisée au point de production ont été conformes.
Concentration maximale en pesticides totaux : <0,1 µg/l.

CONCLUSION

Eau de bonne qualité.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé, en application du Code de la Santé Publique

Distribution
SUMENE (VILLAGE)

population desservie : 1500 habitants

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 11 valeurs mesurées : 100,0% - maxi : 0 GTCF/100ml
Limites de qualité : 0 germe témoin de contamination fécale (GTCF)/100ml

Eau de bonne qualité

MINERALISATION - DURETE

2 valeurs mesurées : mini. : 30,0°F - maxi. : 34,0 °F - moyenne : 32,0°F
Référence de qualité : aucune
Eau très dure, très calcaire

NITRATES

3 valeurs mesurées : mini. : 0,0 mg/l - maxi. : 0,0 mg/l - moyenne : 0,0 mg/l
Limite de qualité à ne pas dépasser : 50 mg/l

Eau présentant peu ou pas de nitrates

FLUOR

2 valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/l - maxi. : 0,00 mg/l - moyenne : 0,00 mg/l
Limite de qualité à ne pas dépasser: 1.5 mg/l

Eau peu fluorée. Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de supplémentation médicamenteuse est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans consultez votre médecin.

PESTICIDES

Tous les résultats de la série d'analyses de pesticides réalisée au point de production ont été conformes.
Concentration maximale en pesticides totaux : <0,1 µg/l.

CONCLUSION

Eau de bonne qualité bactériologique.

Le point sur les travaux

Mise en place de signalétique aux entrées du village pour le marché du mercredi

Le nouvel aspirateur de déchets urbain 100% électrique

95 décibels pour l'ancien (le bruit d'un tracteur) , le Piktou,
55 décibels pour le Glutton (le bruit d'un lave vaisselle moderne)
Un plus pour l'opérateur et les riverains

Travaux de rénovation des terrains de tennis

Un travail à l'ancienne mais terriblement efficace pour réaliser la planéité su revêtement

SAPINS DE NOEL

Dans le cadre Fêtes de Fin d'année, nous sollicitons les particuliers qui auraient un sapin à offrir pour décorer les rues du village. En vous remerciant de bien vouloir, prendre contact avec la Mairie au : 04 67 81 30 05

Le Conseil Général du Gard, Le Conseil Général de l'Hérault, l'Agence de Développement et de Réservation Touristique du Gard, La Communauté des Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, l' Office de Tourisme Cévennes Méditerranée et la Commune de Sumène ont le plaisir de vous convier à l'inauguration du réseau de sentiers de randonnées labellisé

« Gard pleine nature »

et à la présentation officielle du carto-guide dans la collection

« Espaces Naturels Gardois et Héraultais»
intitulé
« Autour de Ganges et Sumène - Entre vallées de l'Hérault, de la Vis et du Rieutord »

Le vendredi 13 décembre 11h00 à Sumène
Parking avenue de la gare

Forum des associations - gratiferia par Regard Ailleurs

INFO SANTÉ :

« LA CARDABELLE »,
Service d'accueil de jour du Jardin des Ainés à Ganges, peut recevoir du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00 dans un cadre de vie adaptée des personnes présentant une détérioration cognitive liée à des démences de type Alzheimer afin de soulager l'entourage, favoriser l'autonomie et le lien social.

Contact et renseignements : La Cardabelle
Tel : 04 67 73 19 45
Email : gaubiac.l@orange.fr .

Elections municipales, mode d'emploi !

Les élections municipales doivent se dérouler les dimanches 23 et 30 mars 2014.

La loi votée le 17 avril 2013 modifie très sensiblement le mode de scrutin pour les élections municipales de notre commune.

Le même bulletin permettra d'élire les conseillers municipaux et les conseillers communautaires au suffrage universel direct.

Elections des conseillers municipaux

Le nombre de conseillers - de 15 précédemment - passe à 19.

Le mode de scrutin est le suivant : Liste complète avec prime majoritaire et dose de proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne.

Tout panachage, rature ou ajout entraine la nullité du bulletin.

La liste doit comprendre autant de candidats que de sièges au conseil municipal et respecter la parité avec alternance des sexes dans le positionnement (un homme, une femme, un homme, etc.)
Au premier tour si une liste obtient plus de 50 % des suffrages exprimés, elle obtient la majorité des sièges selon le mode de scrutin énoncé plus haut

Dans le cas contraire, au second tour, la liste qui a le plus de voix remporte l'élection.

Lors de la première réunion du conseil municipal, les conseillers municipaux procèdent à l'élection du maire et des cinq adjoints par des votes à bulletin secret.

L'élection des adjoints est faite au scrutin de liste sur laquelle la parité globale doit être respectée, (trois hommes, deux femmes, ou trois femmes, deux hommes) sans obligation d'alternance homme / femme.

Elections des conseillers communautaires

Les délégués à la communauté des communes deviennent des conseillers communautaires. Précédemment les délégués, au nombre de deux plus deux suppléants pour notre commune, étaient élus par le conseil municipal.

Dorénavant, les conseillers communautaires, au nombre de quatre titulaires et un suppléant, sont élus au suffrage universel direct via un système de fléchage dans le cadre des élections municipales.

Là aussi on respecte la parité et l'alternance des sexes.
La constitution de la liste des conseillers communautaires est régie par des règles relativement complexes.

A l'issue des opérations de vote, la moitié des sièges communautaires est attribuée à la liste qui a recueilli le plus de voix.
Le reste des sièges est attribué à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne

Exemple de bulletin de vote :

Conseiller municipal		Conseiller communautaire
DUBOIS Jacques		DUBOIS Jacques
DEMAR Annick		REYNAUD Nadine
PICQ Bernard		FUMEY Eric
REYNAUD Nadine		MILON Anne-Marie
RIPOCHE Alain		ABEN Jean Luc
MOLEON Françoise		
FUMEY Eric		
MILON Anne-Marie		
HEURTEL Louis		
CAVIN-REY Valerie		
ABEN Jean Luc		
VIOTTI Elisabeth		
PEZ Marc		
MARTEL Valerie		
BIDERMAN Christian		
TOSI Agnès		
CARPENTIER Michel		
PHELIZOT Danièle		
CHAPUS Alain		

N'oubliez pas !
Inscriptions sur les listes électorales avant le 31 décembre 2013 à la Mairie !

Maison de retraite Saint-Martin

Cette année encore, du 27 au 31 mai, les résidents du CH du Vigan et l'EHPAD de Sumène ont profité de vacances au grand air en Lozère dans le village de gîtes de Montrodat prés de Marvejols.

Au programme des visites touristiques, gastronomiques et pittoresques : les marchés de Marvejols, La Canourgue et St Chély d'Apcher, la coutellerie et fromagerie de Laguiole, et Mende avec sa cathédrale majestueuse.

Un périple culturel et de détente, où les vallons verdoyants et les habitations typiques ponctuent le paysage.

Un cadeau inattendu pour cette fin du mois de mai, la neige était au rendez vous sur la route de Laguiole, à Nasbinals (station de ski) plutôt insolite en cette saison !
Les résidents ont aussi bien profité de la balnéothérapie présente sur le site.

Un séjour pluvieux mais où la joie de vivre des participants a réchauffé les cœurs.

Sapeurs Pompiers de Sumène

Le centre de secours de Sumène recrute des sapeurs-pompiers volontaires de sexe féminin ou masculin motivés, disponible en dehors de leur vie privée ou professionnelle dans le but de renforcer l'effectif actuel.

Pour toute information s'adresser au 06 76 98 53 02

Réouverture du foyer des Jeunes !

Après quelques années d'inactivité cet espace dédié à la jeunesse suménoise reprend du service grâce au concours des associations Aqui'Libre et Le Cri Du Tigre, avec le soutien de la Mairie.

Le samedi 12 octobre a eu lieu une après-midi d'inauguration et d' initiation aux ateliers proposés :

Deejaying, écriture/chant rap, danse hip hop, théâtre, graffiti.

Les ateliers auront lieu les mercredi et samedi.

plus d'informations : 06 20 74 88 25
le-cri-du-tigre@hotmail.fr

crédit photos : Sophie Couhet

Ecole du Pont Neuf

Une rentrée entre continuité et interrogations

Mardi 3 septembre, l'effervescence régnait dans la petite école du Pont Neuf qui accueillait à nouveau les élèves, pour une nouvelle rentrée scolaire.

Auparavant, les enseignantes, le personnel accompagnées de nombreux parents d'élèves, s'étaient employés pendant 3 journées pour remettre en place les classes, nettoyer la cour et les locaux, rafraîchir le jardin…

La continuité

Cette rentrée 2014 est placée sous le signe de la continuité: les effectifs sont stables, tant en maternelle qu'en primaire.
1. 28 élèves sont inscrits en maternelle (23 présents dès la rentrée) et toujours encadrés par Corinne Chometton. Celle-ci s'occupera également cette année des apprentissages fondamentaux des 4 élèves inscrits en CP
2. 25 élèves sont pour le primaire répartis en 4 niveaux (CE1, CE2, CM1, CM2), sous l'autorité de la directrice Murielle Bonnin.

Pour la maternelle, l'institutrice est cette année encore assistée par 2 ASEM, Mmes Virginie Thibolot et Angélique Leroy, ainsi qu'une auxiliaire de vie scolaire, à raison de 2 jours par semaine en soutien personnalisé à une élève handicapée.
Pascale Gurrieri et Sœur Irma, mémoire vivante de l'école complètent l'équipe éducative du Pont Neuf.

Le projet d'école sera cette année articulé autour du thème «Lire, quel plaisir!»
A l'heure des écrans omniprésents, du tout électronique et d'un savoir prédigéré par les moteurs de recherche, il n'est pas inutile de rappeler l'importance et la force du livre, vecteur incomparable du savoir et de l'imagination.
A ce sujet, l'école du Pont Neuf, comme certainement de nombreux suménois, attend avec impatience l'ouverture d'une bibliothèque municipale à Sumène, pour le moment encore à l'état de projet.

Un point d'interrogation

Le ministère de l'Éducation Nationale a décidé de modifier les rythmes scolaires en organisant notamment la semaine à 4 jours et demi de travail.
Au vu de l'impact sur l'organisation, tant des écoles que des mairies chargées d'organiser (et financer) de nouvelles activités, peu d'écoles sont concernées pour cette rentrée 2013: à peine 20% sur le territoire national et seulement 25 écoles dans le Gard.
Pour Sumène, c'est à la rentrée 2014 que sera mise en place cette réforme et de nombreux points d'interrogation persistent: modalités concrètes d'organisation, occupation des locaux et responsabilité hors temps scolaire, financement des activités, etc.

Les responsables de l'école du Pont Neuf entendent se caler sur les propositions de la mairie, afin que les organisations des deux écoles (publique et privée) soient harmonisées.
Une première réunion sur le sujet doit prochainement se tenir au niveau de la Communauté de Communes, réunion à laquelle l'école du Pont Neuf, du fait de son statut privé, n'est pas invitée.

Il faudra certainement que les gestionnaires, la communauté éducative et les parents d'élèves fassent preuve une nouvelle fois d'imagination et de dynamisme pour trouver les financements induits par cette réforme. Gageons cependant que la concertation prévaudra en cours d'année scolaire, pour que cette réforme, dont le but est d'aménager les rythmes scolaires dans l'intérêt des élèves, profite indistinctement à tous les élèves de Sumène.

Dans l'attente, toute l'équipe enseignante du Pont Neuf est comme chaque saison pleinement mobilisée pour faire de cette année scolaire une succession d'évènements riches et profitables aux 53 élèves inscrits.

Forum des associations - «Manon» par la Troupelade

Concrétisation du jumelage Sumène-Quistinic: La signature de la Charte

Les samedi 24 et dimanche 25 août, une délégation de sumènois a été chaleureusement reçue à Quistinic pour concrétiser le jumelage entre nos deux communes.

Les sumènois qui ne connaissaient pas encore ce bourg breton ont découvert son riche patrimoine, son territoire vallonné essentiellement tourné vers l'agriculture, et surtout ses habitants. Ces derniers nous ont réservé un accueil extraordinaire au travers d'une organisation sans faille où se sont succédés de nombreux moments de convivialité lors de la cérémonie de la signature de la charte à la mairie le samedi, et à la fête de la chapelle du cloître le dimanche.

Madame le maire a convié la délégation sumènoise a effectuer une visite du centre bourg avant la cérémonie officielle de la signature de la charte du jumelage.

Rendez-vous ensuite à la mairie pour la cérémonie officielle.Tous se rassemblent au son de la musique des sonneurs du bagad de Saint Yves, et pour patienter quelques-uns esquissent un pas de danse bretonne.

C'est l'heure de la cérémonie. Les discours de nos maires nous rappellent les motivations et les choix qui ont prévalu pour en arriver à ce jumelage.

Le public est venu nombreux. La salle des mariages de la mairie est copieusement garnie.

Il est l'heure maintenant de la signature de la charte par les élus et les responsables des comités du jumelage, puis viendra le moment de l'échange des cadeaux.

Tout le monde est convié ensuite dans un bel endroit, le château de la Villeneuve-Jacquelot, pour y prendre l'apéritif, écouter un groupe de chanteurs et déjeuner.

L'après-midi, une visite de ce «manoir» en cours de restauration est organisée pour les sumènois. Nous irons ensuite voir les chapelles de Saint Tugdual et de Locmaria. Après un repos bien mérité, nous participons au repas de la fête du Cloître ; c'est une kermesse qui permet de collecter des fonds pour la rénovation de cette chapelle classée. (la commune ne compte pas moins d'une église paroissiale et de huit chapelles !). Chaque chapelle organise son pardon et sa fête.

L'après-midi, visite du village de Poul Fetan, reconstitution d'un village du XVI ième avec ses maisons (longères) bien conservées. On y présente des métiers du XIX ième siècle.

Week-end bien rempli ! Malheureusement, il va falloir quitter nos attachants amis bretons. La séparation a été dure après ces 2 journées de fête. Nous les attendons avec impatience pour le «retour» à Sumène qui se fera vraisemblablement au printemps.

Résonance:
Rencontre avec Nadine Toureille, présidente de l 'association « Le fil et nous »

Quelle a été l'origine de votre association ?
A mon départ à la retraite, en septembre 2011, avec 4 ou 5 amies, nous avions décidé d'aller tricoter un après midi par semaine autour d'un café au café de la Place. Au mois de juin, nous avons eu envie de régulariser le statut de ce mini-club en créant l'association « Le fil et nous ».

Pourquoi ce nom ?
Les personnes viennent pour travailler le fil, se transmettre un savoir-faire et des astuces autour du fil.

Quelles sont vos réalisations ?
Nous réalisons des travaux de couture, des patchworks, des cartes brodées, des broderies aux points comptés, points de tige, avec des perles, différents ouvrages aux aiguilles et au crochet.

Où vous réunissez-vous ?
Au départ, la mairie nous a accordé la salle du Foyer des Jeunes durant 2 ans. Nous sommes maintenant dans l'ancienne perception au 1ier étage de l'ancienne mairie ;
Nous nous réunissons tous les mardis et vendredis après-midi de 14h à 17h30 de septembre au mois de juin. Les horaires sont très souples. Les dames peuvent venir une, deux heures selon leur disponibilité.
Nous accueillons les personnes expérimentées mais aussi les novices.
C'est la passion et l'envie d'apprendre qui nous animent. Le goûter de 16 heures apporte une touche de convivialité dans l'après-midi.

Quels sont vos projets ?
Différents projets nous rassemblent :

-la visite de sites de loisirs créatifs comme Créativa à Montpellier.
-favoriser des rencontres avec d'autres associations afin d'organiser une exposition ouverte au public. (présentation d'ouvrages et démonstrations de différentes techniques)
-participation à deux projets humanitaires :
Confection de brassières, layettes pour un orphelinat au Sénégal.
Confection de petits vêtements pour un centre d'accueil de mamans en détresse à Nîmes. Nous travaillons en lien avec ce centre et avons déjà envoyé 150 brassières.

Nous créons pour nous mais aussi sommes heureuses de donner du temps pour les enfants démunis. Ces projets nous invitent à œuvrer ensemble pour venir en aide aux personnes démunies.

Si vous êtes intéressés, venez nous rejoindre !
Contacter Mme Toureille Nadine au 04/67/81/36/31

ASSE Basket

Nous voilà repartis pour une nouvelle année record, nous serons un peu plus de 120 licenciés cette saison de 5 à 77 ans preuves à l'appui.
Nos nouvelles recrues viennent de Sumène et de tous les villages alentours ; toutes les catégories seront représentées avec 2 équipe babys (5 – 6 ans), 2 équipes mini (7-8 ans), 2 équipes poussins (9 – 10 ans) 1 équipe benjamines (11-12 ans), 2 équipes minimes Filles et Garçons (13-14 ans), une équipe cadets (16,17 et 18 ans), 2 équipes séniors Filles et Garçons sans oublier les loisirs qui sont plus de 15 cette année. Les filles évoluent à nouveau en régionale 2 avec les cadettes formées par le club depuis des années.

Les jeunes sont bien plus nombreux que les anciens qui continuent de courir et d'encadrer avec toujours autant de motivation. La relève est bien là puisque les moins de 18 ans représentent plus de 75 joueurs. Ils et elles sont bel et bien l'avenir de notre petit club.

Depuis fin août, les 11 entraineurs bénévoles sont sur le pont pour s'occuper de nos 13 équipes : entrainements, match, stages.

Cette saison marque aussi un tournant dans notre action, puisque nous avons réussi à concrétiser notre projet d'embauche. Depuis le 3 septembre, nous avons accueilli Christelle Cusin pour un an dans le cadre d'un CAUE de 20 h. Elle a pour mission l'entrainement des plus jeunes, et une partie de la gestion administrative du club.

Comme chaque année, nous avons de nombreux projets qui s'adressent à tous les licenciés qui veulent y participer : aller voir des matchs à Lattes, tournoi en Espagne, stages.....

Les matchs ont démarré depuis le 21 septembre. Quelques victoires en jeunes chez les filles benjamines et minimes, mais aussi en plus jeunes avec les poussins et mini puis les séniors Garçons qui évoluent en honneur départemental. C'est plus difficile pour les filles qui rencontrent des équipes expérimentées, mais cela permet aux plus jeunes d'évoluer et aux plus anciennes de continuer à se faire plaisir. Venez nombreux les encourager le samedi après midi ou soir et le dimanche matin.

Vous trouverez tous les renseignements sur notre site basketsumene.free.fr ou par mail patriciaboisson@sfr.fr

Un grand merci à nos bénévoles qui donnent du temps et de l'énergie pour que tout fonctionne pour le mieux et dans la bonne humeur : Aurore, Jérôme, Maxime, Ludo, Sébastien, Gérald, Matej, Natacha, Uros, Paul, Agnès, Véro …

Entente Bouliste Suménoise

Challenge du Pouget
Créé en 2008, cette année 2013 voyait le 6ème concours de boule lyonnais dit « Challenge du Pouget ». Pas aidés par le temps (pluie), nous avons fait disputer ce challenge sur 2 jours à une semaine d'intervalle. Ce concours a mobilisé 10 équipes de 4 joueurs, ce qui en a assuré le succès.

Organisé de belle façon par notre ami et cheville ouvrière du club Serge BRINGUIER, nous sommes arrivés à la finale qui a opposé l'équipe Claude PALLIER à l'équipe TOUREILLE Jacques. Malgré une belle résistance l'équipe TOUREILLE a dû s'incliner et les vainqueurs sont donc Claude PALLIER, Philippe FRANÇOIS, André FABREGAS et Akos HARGITAI.

A noter qu'étant gagné pour 3ème fois par Claude PALLIER, ce trophée lui a été attribué définitivement. La soirée s'est terminée par un plantureux couscous au Diguedan.

A l'an prochain pour le nouveau challenge du Pouget 2014.

course de côte organisée par l'ACAM

Examens de fin d'année «TEMPS DE POINTES»

Le 29 juin dernier ont eu lieu à la salle de danse de la Halle aux Sports, les examens de fin d'année organisés par l'association suménoise de danse classique ''Temps de Pointes''. En effet, une année sur deux, l'association a décidé de tester ses élèves, une soixantaine cette année, autant sur le plan technique que théorique, en leur proposant de nouvelles petites épreuves .
Chaque niveau devait répondre à un questionnaire sur l'histoire de la danse, l'anatomie et la théorie de la danse classique. Le jury, Nathalie Aubin de l'Opéra de Paris, Isabelle Lecourtois professeur de contemporain et Françoise Terrat élue à Sumène, a vu évoluer ces danseuses en herbe dans différents exercices adaptés à leur niveau et les a entendues répondre à des questions parfois cocasses.
Il ne s'agissait pas d'une compétition pour «chercher à être la meilleure», mais bien de l'aboutissement d'une année d'efforts et de concentration pour progresser dans la discipline. Pour le professeur, Franceline Escudié, organisatrice de ce nouvel événement, il est essentiel que l'élève, par l'apprentissage de la danse classique, puisse parvenir au dépassement d'elle-même. Après sa prestation, chacune recevait du jury un certificat de passage dans la classe supérieure et un porte-clé avec un petit chausson de danse. Le public,150 personnes environ, en encourageant vivement les élèves, a fait de cette matinée un moment très convivial et chaleureux. L'ambiance était vraiment très sympathique, chacun avait apporté quelques délices à partager pour fêter l'aménagement de la salle de danse.
Élèves, parents, professeurs et bénévoles remercient la municipalité de leur avoir mis à disposition la salle d'accueil durant toute la saison 2012/2013; cela a permis de promouvoir l'enseignement de la danse classique dans le bassin suménois et gangeois. Le projet pour la saison prochaine est un grand spectacle au Théâtre de l'Albarède en juin 2014. L'association rappelle aux bénévoles qu'elle aura besoin d'eux pour mener à bien ce projet.

mail: temps.2.pointes@orange.fr site: www.tempsdepointes.com
tél: 06 79 17 64 94

Fête du 15 août

Une fête votive réussie.

Avec un programme de qualité , le soleil et la chaleur au rendez vous , le cru 2013 de la fête votive a été de qualité.
La fougasse en campagne fut une nouvelle fois une réussite et les membres du comité des fêtes remercient tous ces gens qui les accueillent chaleureusement au fil des années et leur permettent de perpétuer la tradition .
La fougasse en ville a été emmenée par la pena occitane avec beaucoup d' entrain, et la fidèle fanfare sumenoise a innové cette année en emmenant après avoir fait le tour du village, le cortège muni de lampions pour une aubade originale au bord de la rivière afin d' admirer le feu d' artifice .
De nombreux spectateurs s'étaient rassemblés sur les ponts , les balcons ou dans la rivière pour applaudir ce magnifique spectacle pyrotechnique montré de main de maitre par nos sympathiques artificiers .
La journée du 15 aout a été bien remplie avec l' apéritif musical animé par les FMR , et la course de caisses à savon avec beaucoup plus de petits bolides que l' an dernier. Ces derniers ont d' abord été exposés sur le plan pour les « verifs » avant de s' affronter dans une course qui les menait de Cap de ville à la rue Basse le tout dans une excellente ambiance .L'orchestre Trait D'Union Perrier a fait une prestation de grande classe et montré qu'il figurait parmi les meilleurs. La soirée de l' Amitié s' est très bien passée avec quelque quatre cent convives.Le menu était excellent et l' animation de Aurélien et Patrick toujours impeccable .Le tournoi de baby – foot humain a attiré de nombreuses équipes qui se sont affrontées tout au long de l'après midi dans la bonne humeur .
Les traditionnelles animations ont toutes eu beaucoup de succès : boules , belote , jeux d' enfants, maquillage...
Le comité des fêtes est heureux d' avoir partagé cette fête avec vous, remercie les amis qui apportent leur aide tout au long de l' année , la municipalité et son personnel, les commerçants, artisans et industriels qui permettent l ' édition du programme et des affiches qui, distribués dans toute la région attirent la foule qui fait de la fête à Sumène l' une des plus prisées de la région .

Le Comité des Fêtes

Les Elvis Platinés

2013 c'est fini, a l'an que ven !

Voilà c'est fini pour cette année ! Après une saison bien remplie, Les Elvis vous donne rendez vous en 2014 pour vous proposer un nouveau programme de spectacles en itinérance. Quelques mois de repos, pour faire les bilans, réflechir, imaginer, créer, chercher comment vous surprendre, encore, toujours, trouver des spectacles, originaux, populaires, de qualité, qui vous plairont, nous l'espérons.

Cette année 2013 fut bien remplie avec une diversité de propositions : résidences d'artistes a la Filature du Mazel, Cie Sin à Sumène, le Festival de Valleraugue, la Fête de la Musique de Sumène, Le Ballet Manchot à St Julien de la Nef, le concert Hip Hop à Ganges et le séjour jeunes en Bulgarie. Et enfin cette 16ème édition des Transes Cévenoles qui fut une réussite !

Une saison riche et étoffée qui existe grâce à vous, public, à nos partenaires financiers et à tous les opérateurs culturels du territoire avec qui nous collaborons. Ensemble on est plus fort !

Dernière info : les dates des 17èmes Transes Cévenoles : 25/26/27 juillet 2014 à Sumène
www.leselvis.org

Regard Ailleurs
Kokolo, Pays Dogon, au Mali,

De l'eau potable coule dans les quatre fontaines du village, dont une à l'Ecole, malgré un orage violent qui avait endommagé la partie électronique du système de pompage : 800 euros étaient nécessaires pour la remise en route !

L'installateur, pour ne pas laisser le village à nouveau sans eau potable, a de suite réparé, faisant l'avance des pièces et de la main-d'œuvre.

Les villageois se sont cotisés et ont réussi à rassembler 100 euros, ce qui pour eux est une somme considérable : la journée d'un ouvrier se paye 1000 francs CFA, c'est-à-dire un euro ! Cent euros correspond donc à 100 jours de travail !

L'Association « Regard'Ailleurs » fait actuellement parvenir les 700 euros restant.

La scolarité reprend et l'Association accompagne cette année les deux premières lycéennes, en plus des Collégiennes et de trois élèves en cours élémentaire.

Jérôme Gaqribou Kassogué, instituteur au village, vient de s'inscrire aux cours de formation de l'Ecole d'infirmiers de Bandiagara : l'Association accompagne son parcours.

Pour continuer à alimenter le budget nécessaire à ces formations, l'Association a participé à la Foire de la Pomme et de l'Oignon, le dernier Dimanche d'Octobre.

Le Code

Nous étions là, dix, vingt, trente
Crispés, tremblants, les yeux rivés à l'écran
Cherchant les pièges, les agents
Faut-il passer, oui A non B ?
Ne pas quitter son stationnement
En oubliant son clignotant.
Route sèche, route mouillée,
Calculer sa distance d'arrêt.
Ne pas oublier la signalisation
Rond rouges interdictions, ronds bleus obligations
Ronds blancs barrés de noir, c'est la fin du cauchemar
Les triangles signalent les dangers,
Vents virages et débouchés
Chutes de pierres, chaussées glissantes
Pont mobiles, dos d'ânes, cassis
Vent latéral, pente importante
Circulation dans les deux sens
Passage à niveaux clignotants
Interdiction de doubler
Interdiction de dépasser,
Stationnement réglementé
15 jours de chaque côté
Les flèches de direction
Il faut sauter sur l'occasion !!
Se méfier des intersections
Laisser la priorité aux véhicules sélectionnés
Police gendarmerie SAMU-SAMUR
Ambulances Sapeurs-Pompiers
Les piétons ont priorité sur les passages protégés
Pas le droit de les écraser
Aux feux jaunes clignotants, il faut passer prudemment
Aux feux rouges il faut s'arrêter
Aux feux verts on peut passer
Sur les autoroutes pour y accéder
Il faut accélérer tout en laissant la priorité
Avant tout dépassement, ne pas oublier son clignotant
Vent, pluie, neige, brouillard, c'est évident
Réduisez votre vitesse immédiatement
Roulez en feux de croisement
Sur les routes enneigées, mettre les pneus cloutés
Au bout de 15000 km, changez les bougies, les vis platinées
Vérifiez les freins, le carburateur, la batterie
Pour éviter tous les ennuis
Pour terminer avec humour
Ce mot qui rime avec toujours
Prenez un itinéraire « bis »,
Le délestage c'est plus facile.

Poème proposé par Mme Odile Rouziès

Les lotos :

* le 03 novembre 2013: Loto école primaire,
* le 10 novembre: loto Paroisse,
* le 17 novembre: loto Club de l'Amitié,
* le 24 novembre: loto chasseurs;
* le 1er décembre : loto école du Pont neuf,
* le 15 décembre: loto du Comité de jumelage,
* le 29 décembre: loto Etoile Sportive
* le 19 janvier 2014: loto Hospitalité Diocésaine
* le 26 janvier: loto Basket
* le 02 février : loto Comité des fêtes

à Pont d'Hérault :
Lotos les 25 décembre 2013 et 1er janvier 2014 du Comité des Fêtes de Pont d'Hérault

Retrouvez l'agenda régulièrement mis à jour sur www.sumene.fr

Pour faire vivre cette rubrique Agenda il est important que les associations ou autres porteurs de projets envoient leur dates ou plannings, affiches sous forme de fichiers électroniques à l'adresse email : sitesum@orange.fr ou directement sur contact@sumene.fr, ou apporter leur documents en mairie.

Nouveau à Sumène :

Aquilou Sud

snack de produits frais

Hamburger, nuggets de poulet, frites, plats préparés : tout fait maison

A Sumène :

- le lundi de 18h30 - 23h00 champ des compagnons
- un mercredi sur deux au marché de Sumène

(en formule plats préparés à emporter - réservation conseillée 06 85 55 42 90)
www.aquilousud.fr

ETAT CIVIL

Naissances :

- Oscar FESQUET, né le 12 août 2013 ;
- Andréa CALLEA, née le 19 septembre 2013.

Mariages :

- Jean-François GRILLO et Sybil VERGNES, le 17 août 2013 ;
- Stéphan PASSET et Véronique BASTIDE, le 24 août 2013.

Décès :

- Alexandre ELZIERE, le 04 juillet 2013 ;
- Stéphanie GAILLIARD, le 20 juillet 2013 ;
- Guy BOSC, le 29 juillet 2013 ;
- Anne BONIFACI, le 02 août 2013 ;
- Pierre GONNET, le 22 août 2013 ;
- Odile SALERY, le 27 août 2013 ;
- Henriette DURAND, née REVEL, le 15 septembre 2013 ;
- Yves BRUN, le 21 septembre 2013 ;
- Rose-Marie HOURIET, née MOREL, le 29 septembre 2013
- Gabriel DELORME, le 10 octobre 2013.

informations utiles

MAIRIE DE SUMÈNE
Téléphone : 04 67 81 30 05 /
Fax : 04 67 81 33 79
courriel : mairie-de-sumene@wanadoo.fr
site internet :
www.sumene.fr
Les locaux sont ouverts au public :
A partir de Novembre :
le lundi de 8H30 à 12H00 et
de 14H00 à 18H30 ;
du mardi au vendredi de 8H30 à 12H00
et de 14H00 à 17H30

Plus aucun vêtement dans la poubelle

Depuis le début du mois de novembre, plus besoin de se déplacer à la déchèterie de Ganges pour déposer les **vêtements (même troués ou déchirés), chaussures, sacs de maroquinerie, et peluches** dont on souhaite se débarrasser intelligemment. Il suffit de se rendre à la **colonne à textiles** située **AV. de la Gare**.Ils seront tous soit réemployés soit valorisés en produit d'isolation pour les bâtiments. Deux petites consignes : les produits doivent être propres et mis en sac !

C'est le moment de vider les placards !

Particuliers, associations, pour recevoir vos contributions pour les prochains numéros : déposez vos textes en mairie (sur fichiers informatiques) ou sur : vivreasumene@voila.fr avant le 15 janvier 2014

Numéros utiles :

LA POSTE	**04 67 81 30 57**
TRESOR PUBLIC (LE VIGAN)	**04 67 81 01 46**
POMPIERS	**18 ou 04 67 81 79 55**
	112 *a partir d'un portable*
SAMU	**15**
GENDARMERIE	**17 ou 04 67 81 30 01**
Point Fax - Photocopies :	
Tabac Presse Corinne Gely	**04 67 81 41 14**

DOCTEUR MONNEY	**04 67 81 32 84**
PHARMACIE SCHOENIG	**04 67 81 35 60**
INFIRMIERS :	
J.P. VEIT	**04 67 81 34 64**
M.PAUL	**06 21 58 15 16**
MAISON DE RETRAITE	**04 67 81 30 86**
SOUS PREFECTURE	**04 67 81 67 00**
ALLO METEO	**08 92 68 02 30**
OFFICE DE TOURISME	**04 67 81 30 16**
antenne de Sumène	
ASSISTANTE SOCIALE	**04 67 81 86 60**
1er et 3ème mardi de chaque mois	

RENDEZ VOUS et PERMANENCES :

M. Ghislain Pallier,	Maire	Lundi et jeudi après midi sur RDV
M. Alain Chevillard,	1er adjoint	vendredi dès 16H sur RDV
M. Roger Alègre,	2ème adjoint	vendredi dès 16H sur RDV
Mme Françoise Terrat,	3ème adjointe	samedi matin sur RDV
M. Christian Toureille,	4ème adjoint	sur RDV

Présidentes et Présidents de commission : sur rendez-vous à la Mairie

Conseiller Général : M. William Toulouse / blog : william-toulouse.over-blog.com
Contact au Conseil Général: Tel : 04 66 76 78 09- william-toulouse@gard.fr

COMMISSION COMMUNICATION :

Président : Sébastien Toureille. Membres : Françoise Terrat, Alain Chevillard, Roger Alègre, Christian Toureille et Stephen Royer.

imprimé par L'Imprimerie des Cévennes 30440 Sumène